



# SOMMATION

## ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER  
DE L'EST VAUDOIS

par l'Etat de Vaud - Direction générale de l'environnement (DGE) –  
Entreprise de correction fluviale du Cacaïron (ECF)  
pour Projet après travaux sur le domaine public «La Maladaire»  
au lieu-dit «La Piauliause, Burier-Dessus et Plan de Chailly»

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

**District Est vaudois**

**Communes de Montreux,  
La Tour-de-Peilz et Blonay-Saint-Légier**

**EXPROPRIÉS**

**Indemnités**

	<b>Fr. à payer par l'expropriant</b>
BÜHLMANN Willy	47'172.—
Montreux la Commune, Montreux	0.00
Société Immobilière La Poneyre S.A., La Tour-de-Peilz	15'504.—
PPE «Résidence Le Hameau»	0.00
APELBAUM Ingrid (Pidoux)	0.00
WAHLEN Jean-François, KURMANN Alexander et Stefan	1'932.—

Inscriptions des servitudes suivantes:

Passage public à pied et pour tous véhicules

Maintien d'ouvrage de protection hydraulique (mur), avec obligations accessoires

Passage à pied et pour tous véhicules

Passage d'eaux publiques

Zone inondable

**Le conservateur du Registre foncier**